



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, N° 0003 - juin 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
revuelestisons.ujkz@gmail.com
lestisons@revuelestisons.bf
e-ISSN: 2756-7532
p-ISSN: 2756-7524
S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

Revue LES TISONS, No spécial mars 2025,
Actes des journées scientifiques FSHSE, ULSHSB ;
Revue LES TISONS, No spécial, janvier 2025 ;
Revue LES TISONS, No 0002, décembre 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0001, Vol.1 et 2, juin 2024 ;
Revue LES TISONS, No spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023.

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (0022666006650, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1. ; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par

l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Belé Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Belé DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gnininan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutié SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULOGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Inégalités sociodémographiques liées à la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à Ouagadougou

Sociodemographic inequalities linked to knowledge of the death registration system in Ouagadougou

Soumission : 18/04/2025 - Acceptation : 27/06/2025

COMPAORÉ Yacouba

[*compaoreyacouba@gmail.com*](mailto:compaoreyacouba@gmail.com)

LANKOANDÉ Yempabou Bruno,

OUILI Idrissa, OUATTARA Karim,

DIANOU Kassoum

Université Joseph Ki-Zerbo

Université Catholique de Louvain

Institut de Recherche en Sciences de la Santé

Résumé : L'enregistrement des décès à l'état civil constitue un enjeu fondamental pour la production de statistiques vitales, fiables et la planification des politiques publiques. Cette étude vise à évaluer les niveaux de connaissance du dispositif d'enregistrement des décès dans les zones non loties de Ouagadougou (Burkina Faso) et à identifier les inégalités sociodémographiques qui y sont associées. L'analyse repose sur des données collectées auprès de 9118 chefs de ménage résidant dans deux quartiers non loties (Nonghin et Nioko II) situés dans l'Observatoire de Population de Ouagadougou. La connaissance du dispositif d'enregistrement a été mesurée selon quatre dimensions : la connaissance de l'existence du dispositif, son caractère obligatoire, sa gratuité et la maîtrise des délais légaux. La méthodologie d'analyse des données combine des outils d'analyses descriptives (univariées, bivariées, test de Chi²) et des régressions logistiques pour l'analyse multivariée. Les résultats révèlent une connaissance globalement faible (42,9%), mais marquée par des écarts significatifs selon les caractéristiques sociodémographiques. Le sexe apparaît comme facteur associé de manière significative à l'ensemble des dimensions, les femmes présentant systématiquement des niveaux de connaissance plus élevés que les hommes. D'autres variables telles que l'âge, le niveau d'instruction,

le niveau de vie, la durée de résidence à Ouagadougou, ainsi que l'expérience récente d'un décès au sein du ménage, sont également des variables discriminantes associées à une meilleure connaissance, mais de façon partielle selon les dimensions considérées.

Mots-clés : Déclaration des décès à l'état civil, Connaissance du dispositif, Inégalités sociodémographiques, Observatoires de Population, Ouagadougou.

Abstract: *Death registration is a fundamental component for generating reliable vital statistics and supporting evidence-based public policy planning. This study aims to assess the level of knowledge regarding the death registration system in Ouagadougou (Burkina Faso) and to identify the associated sociodemographic factors. The study is based on data collected from 9118 household heads living in two informal settlements (Nonghin et Nioko II) covered by the Ouagadougou Health and Demographic Surveillance System (HDSS). Knowledge was assessed across four key dimensions: awareness of the existence of the registration system, understanding of its mandatory nature, awareness of its cost-free status, and knowledge of the legal time limits for registration. The analytical strategy combines descriptive statistics (univariate and bivariate analyses with Chi-square tests) and multivariate analysis using logistic regression models. The results show that overall knowledge of the system is low (42.9%), particularly regarding the legal time limits. However, significant inequalities emerge across sociodemographic groups. The gender is a factor significantly associated with all the four dimensions, with women consistently demonstrating higher levels of knowledge than men. Other variables—including age, education level, household economic status, length of residence in Ouagadougou, and recent experience of a death in the household—are also positively associated with knowledge, though not consistently across all dimensions.*

Keywords: *Death registration, Knowledge of the system, Sociodemographic inequalities, Health and Demographic Surveillance Systems, Ouagadougou*

Pour citer cet article

COMPAORÉ Yacouba, LANKOANDÉ Yempabou Bruno, OULI Idrissa, OUATTARA Karim, DIANOU Kassoum, 2025, « Inégalités sociodémographiques liées à la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à Ouagadougou », *Revue LES TISSONS*, Numéro 0003, juin, p. 331-356.

Introduction

Un système d'enregistrement performant et complet des faits d'état civil est fondamental pour la planification du développement économique et social et la promotion de la bonne gouvernance (AbouZahr et al., 2015 ; Brolan & Gouda, 2017 ; Fall et al., 2021 ; Garenne et al., 2016). Tout d'abord, l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, décès, mariages, divorces) garantit à chaque individu une existence légale, lui permet d'exercer ses droits de citoyen et d'avoir accès aux services sociaux de base.

Outre cet objectif juridique et administratif, les statistiques tirées des enregistrements d'état civil sont considérées comme la première source fiable en termes d'estimation de la dynamique des populations à l'échelle d'un pays ou d'une unité administrative plus petite. Il s'agit par exemple de l'estimation de la mortalité et de la natalité dont les niveaux influencent la structure et la taille de la population. Ainsi un système performant d'état civil est fort utile pour évaluer, orienter ou réorienter l'action publique. Ce besoin est encore plus prononcé pour la plupart des pays en voie de développement qui viennent d'amorcer leur transition démographique avec des niveaux de fécondité et de mortalité encore enlevés comparativement au reste du monde (Tabutin & Schoumaker, 2020).

Ces pays sont toutefois connus pour la faible performance de leur système d'état civil malgré les progrès réalisés ces dernières années avec l'aide internationale. La complétude de l'enregistrement des naissances s'est améliorée considérablement et a dépassé la barre de 50 % dans la plupart des pays en voie de développement (UNICEF, 2024). A titre d'illustration, il est estimé à 51 % à l'échelle de l'Afrique Subsaharienne et à plus de 75 % au Burkina Faso en 2021 (UNICEF, 2024).

La situation est tout autre pour ce qui est des décès. Dans la région sub-saharienne, hormis quelques pays comme l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Botswana, le Cap-Vert, le Mozambique, l'Égypte l'île Maurice, on estime que moins de

25 % des décès sont enregistrés à l'état civil (United Nations, 2023). Dans la plupart des pays de la sous-région, les décès sont moins déclarés aux centres d'état civil que les naissances et les mariages (Makinde et al., 2020).

Au Burkina Faso particulièrement, la complétude est estimée à 17,3 % selon les résultats du dernier recensement (RGPH de 2019). Cette faiblesse de l'enregistrement des décès rend l'état civil inopérant en termes d'estimation de la mortalité toutes causes et par causes spécifiques. Ces pays sont alors contraints de s'appuyer sur les recensements et les enquêtes de grande envergure telles que les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) pour estimer le niveau de la mortalité.

Ces collectes de données sont toutefois limitées non seulement par des biais de mémoire quant à la déclaration des décès mais aussi par des erreurs de déclaration d'âge conduisant parfois à des estimations erratiques et incertaines des niveaux de mortalité (Lankoandé et al., 2022; Masquelier & Garbero, 2016). Par ailleurs, ces données d'enquête ne se prêtent pas toujours à des analyses fines des inégalités spatiales de la mortalité. Un système performant d'état civil aurait permis de contourner ces limites et d'utiliser ces enquêtes en population comme des sources de données complémentaires pour une meilleure compréhension de la santé des populations.

Quelques recherches se sont intéressées à la problématique de l'enregistrement des décès en Afrique au sud du Sahara sous l'angle des obstacles législatifs, structurels et individuels. Tout d'abord, dans certains contextes, la disponibilité et l'accessibilité géographique des centres d'état civil demeurent un énorme défi. Ainsi, dans la ville de Dakar, au-delà des caractéristiques individuelles, la distance au centre d'état civil influence l'enregistrement des décès avec une complétude plus faible dans les marges urbaines (Fall et al., 2021). Toujours en termes d'accessibilité, Atuhaire et ses collègues (2022) ont montré qu'en Ouganda, les décès survenus dans les formations sanitaires sont plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil en raison de l'existence des centres d'état civil secondaire en leur sein.

Au-delà de ces contraintes structurelles, il faut reconnaître que contrairement aux naissances, les populations perçoivent peu de bénéfices liés à l'enregistrement des décès, hormis les questions relatives à l'héritage (Johnson et al., 2015). Même si le cadre législatif rend obligatoire la déclaration de tout décès dans un délai limité après sa survenue dans la plupart des pays, l'application effective fait défaut. Peu de mesures coercitives telles que l'impossibilité de procéder à une inhumation sans la possession d'un permis sont mises en place pour améliorer la complétude de l'enregistrement des décès. La déclaration des décès à l'état civil est alors laissée à l'appréciation des populations, donc tributaire de leur connaissance sur la problématique et l'intérêt qu'elle y accorde.

L'objectif de cette recherche est de documenter les connaissances des populations en matière d'enregistrement des décès à l'état civil en prenant l'exemple des zones non loties de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso). Plus spécifiquement, on s'intéressera à la connaissance par la population de l'existence du dispositif de l'enregistrement des décès, du caractère obligatoire qu'il revêt, des délais impartis par l'autorité en termes de déclaration et de la gratuité du processus. Comme documenté par ailleurs, au-delà des caractéristiques individuelles et structurelles, une meilleure connaissance du dispositif législatif est associée à une plus grande déclaration des décès (Adedini & Odimegwu, 2011 ; Wakibi & Ngure, 2021).

L'analyse s'appuie sur des données transversales collectées dans les quartiers non lotis de l'Observatoire de Population de Ouagadougou en 2021. Il s'agit d'un dispositif de suivi longitudinal de la population situé à la périphérie nord de la capitale du Burkina Faso. Hormis quelques recherches réalisées en Asie et en Afrique de l'est, peu de recherches se sont penchées sur la question et les facteurs sous adjacents. Une recherche pionnière a été réalisée à Nouna (Burkina Faso) sur la connaissance de l'enregistrement des décès (Niamba, 2021) mais celle-ci ne prend pas en compte toutes les dimensions (obligation, gratuité, délai) liées à celle-ci.

1. Données et méthodes

1.1. Les données

Cette recherche a mobilisé les données de l'enquête de routine de l'observatoire et celles d'une enquête transversale sur l'enregistrement des décès conduite dans les zones non loties en 2021.

L'Observatoire de Population de Ouagadougou (OPO) est une plateforme de recherche et d'interventions mise en place en 2008 avec pour objectif de fournir des fondements scientifiques aux politiques de santé en milieu urbain africain (Rossier et al., 2012). C'est un dispositif de suivi longitudinal démographique et de santé pour mesurer les changements démographiques et leurs effets sur la santé des populations dans un contexte où la dynamique des populations est mal documentée.

Les données sur les événements vitaux (naissances, décès, migrations, etc.) et les caractéristiques sociodémographiques des ménages sont collectées sur l'ensemble de la population de cinq quartiers, et mises régulièrement à jour à travers des passages répétés d'une périodicité moyenne de 10 mois dans les ménages (Soutra et al., 2018). La zone sous surveillance est située à la périphérie nord de Ouagadougou et est composée de deux quartiers lotis (Kilwin et Tanghin) et de trois quartiers non-loties (Nonghin, Polesgo et Nioko II). En 2021, la plateforme comptait 94743 résidents répartis dans 20390 ménages dont 60 % vivaient en zones non loties et 40 % en zones loties.

En dehors de la mortalité et de ses causes probables, la collecte de routine ne permet pas d'avoir des informations sur le niveau d'enregistrement des naissances et des décès à l'état civil dans la zone de l'observatoire. C'est pour combler ce gap d'informations sur la santé des résidents, principalement des adultes que le projet d'enquête sur l'enregistrement des décès dans les zones non loties de Ouagadougou a été initié en 2021.

L'enquête sur l'enregistrement des décès dans les zones non loties de Ouagadougou a été greffé au 12ème passage de la collecte de routine de l'OPO dans l'optique de réaliser un état

des lieux sur l'enregistrement des décès à l'état-civil. Elle a été réalisée entre le 30 Mars et le 23 Septembre 2021 dans deux zones non loties de l'OPO (Nioko II et Nonghin). Au total, sur la période 2019 - 2020, on a enregistré 314 décès sur lesquels les informations sur le lieu du décès, la date du décès, le statut de la déclaration à l'état-civil et les raisons de non déclaration du décès à l'état-civil ont été renseignées.

Les informations sur les connaissances en matière de déclaration des décès ont été collectées auprès de tous les chefs de ménages de la zone tandis que les informations sur les perceptions et les opinions sur le fonctionnement de l'état-civil sur l'établissement d'actes de décès ont été collectées uniquement chez les personnes qui ont déjà déclarées le décès d'au moins un membre de la famille survenu entre 2019 et 2020.

1.2. Les variables

Dans cette analyse, les connaissances en matière d'enregistrement des décès à l'état civil des chefs de ménage interrogés constituent les variables dépendantes. Il s'agit précisément de i) la connaissance de l'existence du système d'enregistrement des décès à l'état civil (ii) la connaissance de l'obligation légale d'enregistrer les décès, (iii) la connaissance de la gratuité de l'enregistrement dans les délais réglementaires et (iv) la connaissance du délai légal pour déclarer un décès à l'état civil. Chacune de ces quatre variables est codée « 1 » si le chef de ménage a bien connaissance du dispositif légal et « 0 » sinon.

Les effets des caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage sur chacune de ces variables dépendantes sont analysés. Il s'agit entre autres du sexe, du groupe d'âge, du niveau d'instruction, de la situation matrimoniale, du niveau de vie, de la religion, de l'ethnie et de la durée de résidence à Ouagadougou. L'ensemble de ces variables ont été collectées directement auprès des ménages.

Quant au niveau de vie, il est dérivé d'une analyse en composante principale à partir des biens du ménage et des

caractéristiques de l'habitat observées directement sur le terrain. Ces biens regroupent la présence d'un réfrigérateur, d'un téléviseur et le mode de transport le plus coûteux disponible dans le ménage (Lankoande et al., 2016).

1.3. Les méthodes

L'analyse s'appuie sur les techniques d'analyse descriptive bi-variée et multivariée. Tout d'abord, l'analyse bi-variée permet d'apprécier la distribution de chacune des quatre dimensions de la connaissance de l'enregistrement des décès en fonction des caractéristiques socio-économiques et démographiques du chef de ménage. Elle est complétée par la p. valeur de la statistique du Chi-2 qui renseigne sur le caractère significatif des relations au seuil de 5%.

Dans une deuxième étape, nous mettons en œuvre une régression logistique binaire dans l'optique de saisir l'effet net de chaque variable sur la connaissance des différentes dimensions de l'enregistrement des décès. En effet, la nature des quatre variables dépendantes (binaire) se prête à cette technique d'analyse multivariée. Les résultats sont interprétés en termes d'Odds ratio (OR) qui indiquent les rapports de chance par rapport à la catégorie de référence dans la mesure où toutes les variables explicatives mobilisées ici sont catégorielles. Les intervalles de confiance à 95% des OR sont également mis en évidence.

2. Résultats

2.1. Description de l'échantillon

Le Tableau 1 décrit les principales caractéristiques socioéconomiques et biodémographiques des chefs de ménage (CM) enquêtés dans les zones non loties de l'OPO. L'échantillon est majoritairement composé d'hommes (70,1 %) et 59,9 % des CM sont âgés de 35 ans ou plus. Il ressort également que la grande majorité des CM enquêtés, soit 87,6 %, vivent en union et 28,3 % d'entre eux sont de confession catholique contre 71,7 % appartenant aux autres confessions religieuses (musulmans, protestants, animistes).

Selon le statut migratoire, la majorité des CM, soit 63,9 %, réside à Ouagadougou depuis plus de dix ans. À l'inverse, 16,2 % sont des résidents plus récents, installés dans la capitale depuis moins de dix ans et 19,9 % sont natifs de la ville. Notons que 60% des CM n'ont jamais été à l'école et seulement 18,85 % ont un niveau d'instruction au-delà du secondaire.

La survenue d'un décès récent au sein du ménage reste peu fréquente, seulement 4,6 % des ménages ayant déclaré un tel événement. Enfin, selon le niveau de vie, 75,7 % des CM vivent dans un ménage de niveau moyen. Les ménages pauvres représentent 22,3 % de l'échantillon, tandis que seuls 2 % sont classés parmi les ménages aisés.

Tableau 1 : Caractéristiques biodémographiques et socioéconomiques des Chefs de Ménages dans les zones non loties de l'Observatoire de Population de Ouagadougou

Variables	Effectif	Proportion (%)
Sexe		
Homme	6392	70,10
Femmes	2726	29,90
Groupe d'âge		
Moins de 35 ans	3656	40,10
35 ans et plus	5462	59,90
Situation matrimoniale		
Non mariés	1132	12,42
Mariés	7986	87,58
Appartenance religieuse		
Autres religion	6538	71,70
Catholique	2580	28,30
Durée de résidence à Ouagadougou		
Nés à Ouagadougou	1815	19,91
Plus de 10 ans à Ouagadougou	5824	63,87
Moins de 10 ans à Ouagadougou	1479	16,22
Survenue d'un décès récent dans le ménage		
Non	8695	95,36
Oui	423	4,64
Niveau d'éducation		

Aucun	5,104	55,98
Primaire	2295	25,17
Secondaire et plus	1719	18,85
Niveau de vie du ménage		
Pauvre	2029	22,25
Moyen	6906	75,74
Riche	183	2,01
N	9118	100,00

2.1. La connaissance du dispositif d'enregistrement des décès

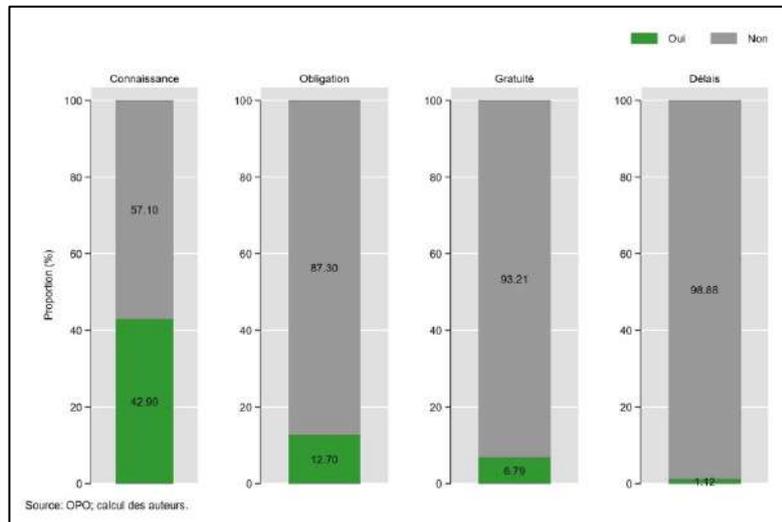
La connaissance du dispositif d'enregistrement des décès a été mesurée à travers quatre dimensions à savoir : (i) la connaissance de l'existence du système d'enregistrement des décès, (ii) la connaissance de l'obligation légale d'enregistrer les décès, (iii) la connaissance de la gratuité de l'enregistrement dans les délais réglementaires et (iv) la connaissance du délai légal pour déclarer un décès à l'état civil.

L'analyse révèle une faible connaissance du dispositif, tant en ce qui concerne la connaissance de l'existence même du dispositif que la connaissance des aspects légaux et pratiques qui l'encadrent (Figure 3).

Dans les zones non loties de l'OPO, moins de la moitié (42,9 %) des chefs de ménage sont au courant de l'existence d'un dispositif d'enregistrement des décès au Burkina Faso et seule une minorité connaît obligation légale associée à l'enregistrement des décès (12,70 %).

De même, la gratuité du service ainsi que la connaissance du délais légal (60 jours selon les textes) demeurent également très mal connues. Seuls 6,7 % des chefs de ménages savent que le service est gratuit et la quasi-totalité (98,88 %) ne connaissent pas le délai légal.

Figure 3 : Niveau de connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à l'état-civil



2.3. Liens entre la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès et les caractéristiques socioéconomiques et biodémographiques des CM

Cette section explore les liens entre la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à travers les 4 dimensions sus mentionnées et les caractéristiques biodémographiques et socioéconomiques des chefs de ménage. Elle met en lumière les disparités observées selon le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la religion, la durée de résidence à Ouagadougou, le niveau d'instruction, l'expérience récente d'un décès dans le ménage et le niveau de vie du ménage.

2.3.1. Des disparités de genre et de génération marquées dans la connaissance du dispositif

La Figure 4 présente la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon le sexe et selon le groupe d'âge des chefs de ménages. Comparativement aux hommes, les femmes ont une meilleure connaissance du dispositif d'enregistrement des décès, et ces différences sont statistiquement significatives au seuil de 5%, quelle que soit la dimension considérée. Elles sont 56,9 % qui savent que les

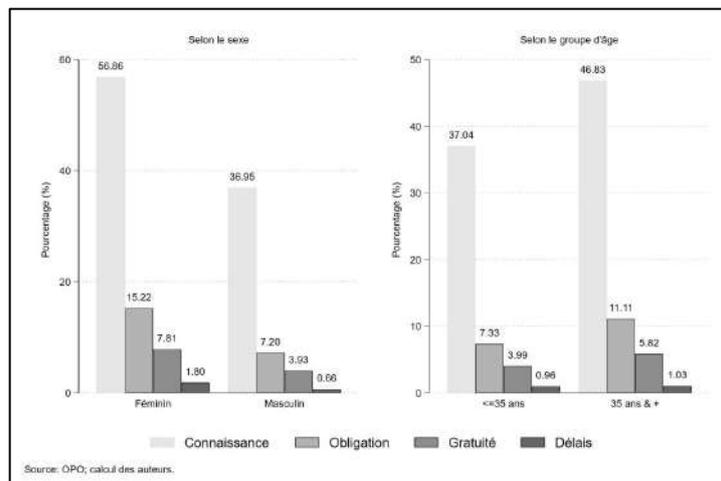
décès peuvent être enregistrés à l'état civil contre 36,9 % chez les hommes.

Elles présentent également des proportions significativement plus élevées en ce qui concerne la connaissance du caractère obligatoire de la procédure (15,2 % contre 7,2 %), de sa gratuité (7,8 % contre 3,9 %) ainsi que des délais réglementaires d'enregistrement (1,8 % contre 0,7 %), bien que cette dernière connaissance reste très marginale dans l'ensemble.

L'âge apparaît également comme un facteur de différenciation significatif dans les niveaux de connaissance du dispositif d'enregistrement des décès (à l'exception de la connaissance du délais, tests du Chi² significatifs pour toutes les autres dimensions). Les chefs de ménage âgés de 35 ans et plus présentent des proportions plus élevées de connaissance sur l'enregistrement des décès (46,8 %) comparativement aux plus jeunes (37,0 %).

Cet écart se retrouve également dans la connaissance du caractère obligatoire de l'enregistrement (11,1 % contre 7,3 %) et de sa gratuité (5,8 % contre 4,0 %). Quant à la connaissance des délais réglementaires, elle demeure faible dans les deux groupes d'âge, bien que légèrement plus élevée chez les personnes les plus âgées (1,03 % contre 0,96 %).

Figure 4 : Connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon le sexe et selon le groupe d'âge



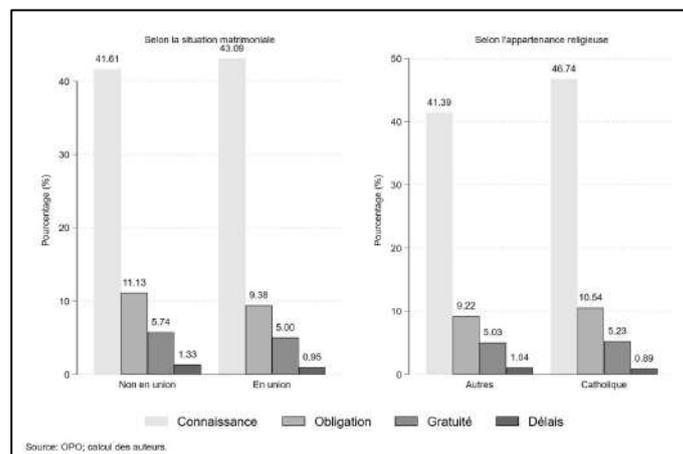
2.3.2. Situation matrimoniale, appartenance religieuse, durée de résidence à Ouagadougou, expérience de décès dans le ménage et connaissance du dispositif d'enregistrement des décès

La Figure 5 présente la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon la situation matrimoniale et selon l'appartenance religieuse des chefs de ménages.

La situation matrimoniale n'apparaît pas comme un facteur de différenciation significatif en ce qui concerne la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès. Les écarts observés entre les personnes en union et celles n'étant pas en union sont faibles et statistiquement non significatifs, quelle que soit la dimension considérée. Les personnes en union affichent une proportion légèrement plus élevée de connaissance générale du dispositif (43,1 %) par rapport aux non mariés (41,6 %). À l'inverse, ces derniers présentent des niveaux légèrement supérieurs pour la connaissance du caractère obligatoire (11,1 % contre 9,4 %) de la gratuité (5,7 % contre 5,0 %) et des délais réglementaires (1,3 % contre 0,95 %).

En ce qui concerne l'appartenance religieuse, seule la connaissance de l'existence du dispositif d'enregistrement des décès présente une différence statistiquement significative. Les chefs de ménage de confession catholique affichent une proportion plus élevée de connaissance sur ce point (46,7 %) que celles affiliées à d'autres confessions (41,4 %). En revanche, les écarts observés pour la connaissance du caractère obligatoire de la gratuité et des délais réglementaires sont faibles et ne sont pas statistiquement significatifs.

Figure 5 : Connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon la situation matrimoniale et selon l'appartenance religieuse



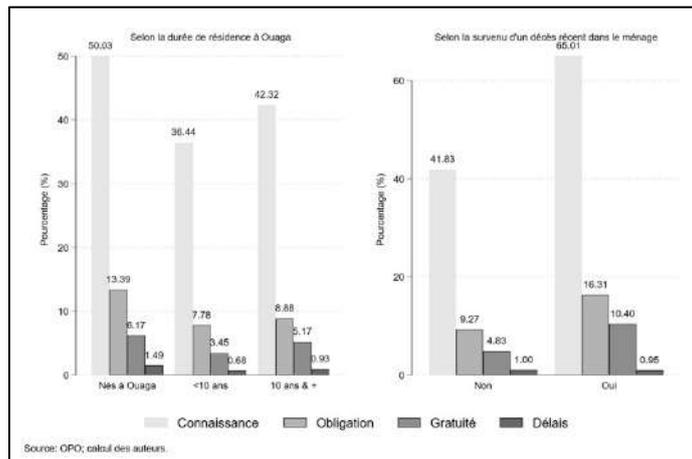
La Figure 6 examine la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon la durée de résidence des chefs de ménage à Ouagadougou et selon l'expérience récente d'un décès dans le ménage.

La durée de résidence à Ouagadougou apparaît comme un facteur de différenciation significatif en matière de connaissance du dispositif d'enregistrement des décès avec des associations significatives pour toutes les dimensions. Les personnes nées à Ouagadougou affichent une proportion de connaissance de l'existence du système d'enregistrement des décès, nettement plus élevée (50,0 %) que celles résidant dans la capitale depuis plus de 10 ans (42,3 %) ou depuis moins de 10 ans (36,4 %).

Une tendance similaire est observée pour la connaissance du caractère obligatoire de l'enregistrement des décès ainsi que pour celle de sa gratuité. En revanche, bien que les différences des proportions soient significatives, la connaissance des délais réglementaires demeure très faible dans les trois groupes, se situant en dessous de 1,5 %.

L'expérience récente d'un décès au sein du ménage se révèle également comme un déterminant clé de l'ensemble des dimensions de la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès analysées. Les chefs de ménage ayant récemment connus un décès dans leurs ménages ont une proportion significativement plus élevée de connaître l'existence du dispositif d'enregistrement des décès (65,0 % contre 41,8 % pour ceux n'ayant pas connu de décès). Ces écarts significatifs se retrouvent également pour la connaissance du caractère obligatoire de la procédure, de sa gratuité et même des délais réglementaires.

Figure 6 : Connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon la durée de résidence à Ouagadougou et selon la survenue d'un décès récent dans le ménage

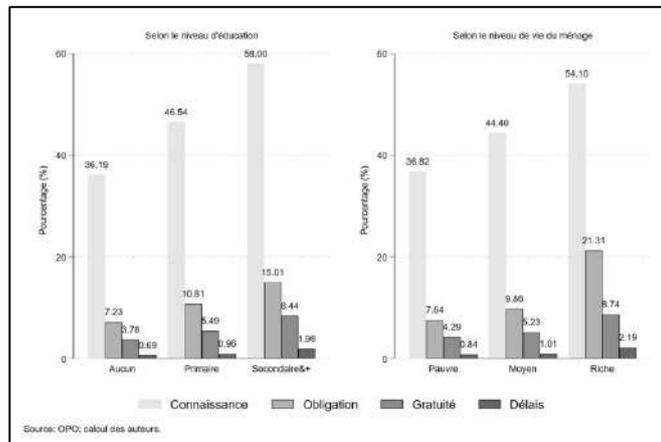


2.3.3. Niveau d'instruction, niveau de vie du ménage et connaissance du dispositif d'enregistrement des décès

La Figure 7 présente la répartition de la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon le niveau d'instruction des chefs de ménage et le niveau de vie de leur ménage. Les résultats mettent en évidence une relation positive et statistiquement significative entre le niveau d'instruction et la connaissance de l'existence du système d'enregistrement des décès. La proportion de personnes connaissant l'existence de ce dernier passe ainsi de 36,2 % parmi les chefs de ménage non-instruits à 46,5 % chez ceux ayant un niveau primaire, pour atteindre 58,0 % chez ceux disposant d'un niveau secondaire ou plus. Une tendance similaire est observée pour la connaissance du caractère obligatoire de l'enregistrement, de sa gratuité ainsi que des délais réglementaires selon le niveau d'instruction croissant.

Le niveau de vie des ménages suit une dynamique comparable. Les chefs de ménage issus de ménages pauvres affichent des niveaux significativement plus faibles de connaissance du dispositif (36,8 %) par rapport à ceux appartenant à des ménages de niveau moyen (44,4 %) ou élevé (54,1 %). Les inégalités se maintiennent également pour la connaissance du caractère obligatoire (7,6 % ; 9,9 % ; 21,3 %), de la gratuité (4,3 % ; 5,2 % ; 8,7 %) et des délais légaux.

Figure 7 : Connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon la situation matrimoniale et selon l'appartenance religieuse



2.4. Analyses multivariées

L'analyse multivariée confirme certaines relations déjà observées dans les analyses bivariées et met en évidence des disparités significatives dans la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès selon plusieurs caractéristiques socio-économiques et démographiques du chef de ménage (Tableau 2).

Parmi l'ensemble des variables analysées, le sexe et le niveau d'instruction sont les seuls facteurs significatifs sur les quatre dimensions. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes présentent des chances significativement plus élevées que les hommes de connaître l'existence du système d'enregistrement des décès (OR = 1,98 ; IC95 % : 1,80–2,18), son caractère obligatoire (OR = 1,98 ; IC95 % : 1,70–2,30), sa gratuité (OR = 1,75 ; IC95 % : 1,43–2,13) ainsi que les délais réglementaires (OR = 2,54 ; IC95 % : 1,63–3,97).

A l'exception de la connaissance des délais légaux d'enregistrement, l'âge s'est révélé être un facteur déterminant de la connaissance des trois autres dimensions du dispositif. Toutes choses égales par ailleurs, les chefs de ménage âgés de 35 ans et plus sont plus susceptibles que les plus jeunes de connaître l'existence du dispositif (OR = 1,47 ; IC95 % : 1,33–1,61), son caractère obligatoire (OR = 1,58 ; IC95 % : 1,33–1,86) et sa gratuité (OR = 1,44 ; IC95 % : 1,15–1,79). Concernant la religion, toutes choses égales par ailleurs, les catholiques présentent une probabilité légèrement plus élevée de connaître l'existence du dispositif (OR = 1,12 ; IC95 % : 1,01–1,23), mais les différences observées pour les autres dimensions (obligation, gratuité, délais) ne sont pas statistiquement significatives.

La durée de résidence à Ouagadougou influence de manière significative la connaissance. Par rapport aux natifs de la capitale, les chefs de ménage résidant depuis plus de dix ans à Ouagadougou présentent une probabilité plus faible de connaître l'existence du dispositif (OR = 0,81 ; IC95 % : 0,73–0,91) et son caractère obligatoire (OR = 0,68 ; IC95 % : 0,54–

0,87). Les résidents de moins de dix ans affichent les probabilités les plus faibles sur l'ensemble des dimensions, mais certains effets, notamment sur la gratuité et les délais, ne conservent pas leur significativité statistique.

L'expérience récente d'un décès dans le ménage constitue également un facteur significativement associé à la connaissance du dispositif. Toutes choses égales par ailleurs, les chefs de ménage concernés présentent une probabilité presque trois fois plus élevée de connaître l'existence du dispositif d'enregistrement des décès à l'état civil (OR = 2,76 ; IC95 % : 2,23–3,40), ainsi qu'une probabilité significativement plus forte d'en connaître le caractère obligatoire (OR = 1,97 ; IC95 % : 1,50–2,60) et la gratuité (OR = 2,35 ; IC95 % : 1,69–3,28). En revanche, l'effet sur la connaissance des délais, bien que positif, n'est pas significatif.

Tout comme le sexe, le niveau d'instruction se révèle être l'un des déterminants clés de la connaissance sur l'enregistrement des décès. Par rapport aux chefs de ménages qui n'ont aucun niveau d'instruction, ceux ayant atteint le niveau primaire présentent une probabilité significativement plus élevée de connaître l'existence du dispositif (OR = 1,47 ; IC95 % : 1,32–1,64), ainsi que ses principales composantes. Ces chances augmentent de manière significative chez les chefs de ménage ayant atteint un niveau secondaire ou supérieur, notamment pour la connaissance de l'existence (OR = 2,38 ; IC95 % : 2,11–2,68) et des délais (OR = 2,41 ; IC95 % : 1,44–4,01).

Enfin, les résultats de l'analyse multivariée révèlent également que le niveau de vie du ménage est positivement associé à la connaissance (Tableau 2). Comparés aux chefs de ménage issus de ménages pauvres, ceux appartenant à des ménages de niveau moyen ou élevé présentent des chances significativement plus élevées de connaître l'existence du dispositif et son caractère obligatoire, avec un effet particulièrement élevé chez les plus aisés (OR = 2,60 ; IC95 % : 1,73–3,92 pour la connaissance de l'obligation). Les effets sur la gratuité et les délais, bien que positifs, ne sont pas toujours significatifs (Tableau 2).

Tableau 2 : Effets nets des caractéristiques socio-économiques et démographiques sur la connaissance de l'enregistrement des décès à l'état civil

	Connaissance	Obligation	Gratuité	Délais
Sexe				
Homme	1	1	1	1
Femmes	1,98 (0,80- 2,18) ***	1,98(1,7-2,3) ***	1,75(1,43- 2,13) ***	2,54(1,63- 3,97) ***
Groupe d'âge				
Moins de 35 ans	1	1	1	1
35 ans et plus	1,47 (1,33- 1,61) ***	1,58(1,33- 1,86) ***	1,44(1,15- 1,79) **	0,98(0,61- 1,59)
Situation matrimoniale				
Non mariés	1	1	1	1
Mariés	1,14 (0,99- 1,31)	0,84(0,68- 1,05)	0,88(0,65- 1,17)	0,88(0,47- 1,63)
Appartenance religieuse				
Autres religions	1	1	1	1
Catholique	1,12 (1,01- 1,23) **	1,01(0,86- 1,18)	0,9(0,73- 1,11)	0,76(0,47- 1,23)
Durée de résidence à Ouagadougou				
Nés à Ouagadougou	1	1	1	1
Plus de 10 ans à Ouagadougou	0,81 (0,73- 0,91) ***	0,68(0,58- 0,81) ***	0,93(0,74- 1,17) ***	0,72(0,44- 1,17)
Moins de 10 ans à Ouagadougou	0,71 (0,62- 0,83) ***	0,68(0,54- 0,87) ***	0,66(0,47- 0,93) **	0,5(0,24- 1,05)
Survenue d'un décès récent dans le ménage				
Non	1	1	1	1
Oui	2,76 (2,23- 3,40) ***	1,97(1,5-2,6) ***	2,35(1,69- 3,28) ***	1,00(0,36- 2,75)
Niveau d'éducation				
Aucun	1	1	1	1
Primaire	1,47(1,32- 1,64) ***	1,41(1,18- 1,69) ***	1,44(1,13- 1,83) ***	1,2(0,69- 2,09) ***
Secondaire et plus	2,38 (2,11- 2,68) ***	2,02(1,68- 2,43) ***	2,32(1,83- 2,95) ***	2,41(1,44- 4,01) ***
Niveau de vie du ménage				
Pauvre	1	1	1	1

Moyen	1,27(1,14- 1,42) ***	1,28(1,06- 1,56) **	1,15(0,9- 1,49)	1,1(0,63- 1,92)
Riche	1,51(1,10- 2,09) ***	2,60(1,73- 3,92) ***	1,64(0,92- 2,91)	1,97(0,63- 6,13)
N	9118	9118	9118	9118
Log likelihood	-5850,8399	-2735,5155	1761,4483	487,83874

NB: * p<0,1 **p<0,05 ***p<0,01

3. Discussion

Cette étude visait à documenter les niveaux de connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à l'état civil dans les zones non loties de Ouagadougou et à analyser les inégalités sociodémographiques qui leur sont associées. Les résultats mettent en évidence une connaissance globalement faible du dispositif, en particulier en ce qui concerne les aspects légaux tels que l'obligation, la gratuité du service et les délais réglementaires. Ces constats rejoignent ceux observés dans d'autres contextes d'Afrique subsaharienne, où l'amélioration de l'enregistrement des décès demeure un défi majeur (Akande & Sekoni, 2005 ; Atuhaire et al., 2022 ; Fall et al., 2021 ; Niamba, 2023 ; Tobin et al., 2013 ; Wakibi & Ngure, 2021).

La proportion relativement faible de personnes connaissant l'existence du dispositif d'enregistrement des décès a également été mise en évidence dans l'Observatoire de Population de Nouna, en milieu rural burkinabè où seulement 6,9% des répondants était informée sur l'existence d'un dispositif d'enregistrement des décès à l'état civil (Niamba, 2023).

Aussi, plusieurs études ont montré une large ignorance de l'importance et des procédures liées à l'enregistrement des décès (Niamba, 2020 ; Wakibi & Ngure, 2021 ; Andreev, 2019). Cette situation s'explique en partie par une faible perception de l'utilité de l'enregistrement, un manque de motivation et des incitations insuffisantes, comme l'ont souligné Niamba (2023) au Burkina Faso (Niamba, 2020), Sangho et al. (2015) au Mali,

Andreev (2019) en Guinée, Barua et al. (2023) et Saikia et al. (2022) respectivement au Bangladesh et en Inde.

Les résultats montrent que le sexe est systématiquement associé aux quatre dimensions de la connaissance, les femmes ayant des niveaux de connaissance plus élevés que les hommes. Cette observation, rarement documentée dans le contexte de l'enregistrement des décès, trouve un écho dans les travaux de Adedini et Odimegwu (2011) sur les connaissances, l'attitude et la pratique de l'enregistrement des naissances et des décès à l'état civil au Sud-Ouest du Nigéria. Les auteurs ont montré que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir enregistré des naissances et des décès dans la zone d'étude.

Cette supériorité féminine pourrait refléter une implication plus forte des femmes dans la gestion des affaires administratives, notamment en cas de décès. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que l'intérêt pour l'enregistrement est particulièrement élevé en cas d'héritage (Andreev, 2019 ; Atuhaire et al., 2022 ; Haider et al., 2021 ; Makinde et al., 2020 ; Mathenge et al., 2013 ; Tobin et al., 2013), situation où les démarches administratives pour l'obtention d'un certificat de décès deviennent prioritaires.

Dans ce contexte, les veuves, souvent confrontées à la nécessité de sécuriser leurs droits ou ceux de leurs enfants, pourraient s'impliquer davantage dans les démarches d'enregistrement. Toutefois, il convient de noter qu'une étude menée en milieu rural burkinabé, à Nouna, par Niamba et ses collègues (2020), n'a pas mis en évidence de différence significative entre hommes et femmes concernant la connaissance de l'existence du dispositif d'enregistrement des décès. Enfin, contrairement à d'autres contextes comme celui du Bangladesh, où, selon Barua et ses collègues (2023), la pression sociale et les normes juridiques réduisent l'intérêt des femmes à déclarer les décès de leurs proches à l'état civil.

L'âge du chef de ménage apparaît également comme un déterminant clé, les individus âgés de 35 ans et plus étant plus susceptibles de connaître le dispositif que les plus jeunes. Cette tendance peut s'expliquer par l'accumulation d'expériences de

vie, notamment une exposition plus fréquente aux démarches administratives liées aux événements vitaux (naissances, mariages, décès), qui favorise une meilleure familiarité avec le fonctionnement de l'état civil. Toutefois, contrairement à certaines hypothèses sur le faible recours des jeunes aux services publics, notre étude n'a pas identifié un effet négatif de l'âge sur l'ensemble des dimensions de la connaissance du dispositif, en particulier pour les délais légaux, où aucune différence significative n'a été observée. Ce résultat traduit une méconnaissance généralisée des délais d'enregistrement au sein de la population, indépendamment de l'âge.

Par ailleurs, l'expérience récente d'un décès au sein du ménage apparaît, comme attendu, associée à une meilleure connaissance du dispositif, confirmant que l'exposition directe est un levier majeur d'acquisition d'information. Toutefois, mentionnons-le, malgré cette exposition, la connaissance précise des délais légaux d'enregistrement reste extrêmement faible, illustrant une faible connaissance du dispositif, même en contexte d'expérience vécue directe.

Le niveau d'instruction se révèle être l'un des déterminants les plus importants de la connaissance du dispositif, avec un effet graduel : plus le niveau d'éducation est élevé, plus la probabilité de connaître l'existence, l'obligation et la gratuité du service augmente. Ces résultats confortent les conclusions de plusieurs recherches menées dans les pays en développement, qui montrent que l'éducation constitue un vecteur majeur de l'enregistrement des décès à l'état civil (Adedini & Odimegwu, 2011 ; Atama et al., 2021 ; Atuhaire et al., 2022 ; Fall et al., 2021 ; Saikia et al., 2022 ; Tobin et al., 2013).

Enfin, concernant le niveau de vie, nos résultats montrent que les chefs de ménage issus de milieux économiquement favorisés connaissent mieux le dispositif d'enregistrement des décès, notamment son existence et son caractère obligatoire. L'influence du niveau de vie des ménages sur l'enregistrement des décès a déjà été mise en évidence dans plusieurs recherches (Fall et al., 2021 ; Garenne et al., 2016 ; Saikia et al., 2022). À Dakar, au Sénégal, une proportion plus élevée de décès est

enregistrée parmi les ménages les plus riches. De même, en Inde et à Agincourt (Afrique du Sud), les ménages les plus pauvres enregistrent moins les décès auprès des centres d'état civil.

Si ces études portent sur les niveaux d'enregistrement, elles pourraient suggérer indirectement que les ménages favorisés disposent d'une meilleure connaissance sur les procédures administratives liées à l'enregistrement des décès. Les résultats confortent ainsi l'idée que la connaissance du dispositif pourrait constituer un facteur intermédiaire important reliant le niveau de vie et le recours à l'enregistrement des décès.

Conclusion

En s'appuyant sur les données collectées dans les zones non loties couvert par l'Observatoire de Population de Ouagadougou, cette recherche a mis en évidence une faible connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à l'état civil, tant en ce qui concerne son existence que ses aspects légaux, notamment l'obligation, la gratuité et les délais de déclaration. Cette méconnaissance généralisée, constitue sans doute un frein majeur à l'amélioration des niveaux d'enregistrement des décès dans le pays.

Les résultats mettent également en évidence des inégalités sociodémographiques, avec une meilleure connaissance du dispositif d'enregistrement des décès observée chez les femmes, les individus plus âgés, les plus instruits, les ménages avec un niveau de vie élevé, ainsi que chez ceux ayant récemment connu un décès dans leur ménage.

Au Burkina Faso, où l'obtention d'un permis d'inhumer n'est pas exigée, la déclaration des décès repose entièrement sur la volonté individuelle, sans contrainte administrative majeure. Ainsi, à défaut d'imposer le permis d'inhumer, il serait essentiel de renforcer la sensibilisation communautaire sur l'intérêt de l'enregistrement, en mettant en avant ses implications juridiques et sociales mais surtout son importance dans le renforcement du système de santé, la production des

statistiques vitales, fiables, et l'amélioration de la planification du développement économique et social.

Un état civil complet et fonctionnel est en effet une condition essentielle pour suivre les dynamiques démographiques, évaluer les besoins sanitaires, orienter les politiques publiques et promouvoir une gouvernance fondée sur des données de qualité.

Références bibliographiques

BouZahr Carla, Don de Savigny, Lene Mikkelsen, Philip Setel, Rafael Lozano, Erin Nichols, Francis Notzon, et Alan D. Lopez, 2015, "Civil registration and vital statistics: Progress in the data revolution for counting and accountability", *The Lancet*, 386(10001), pp. 1373-1385.

Adedini Sunday, et Clifford Odimegwu, 2011, "Assessing knowledge, attitude and practice of vital registration system in South-West Nigeria", *IFE PsychologIA: An International Journal*, 19(1), pp. 456-471.

Akande Tanimola Makanjuola, et Olutoyin Sekoni, 2005, "A survey on birth and death registration in a semi-urban settlement in Middle-Belt Nigeria", *European Journal of Scientific Research*, 8(2), 56-61.

Andreev Dorina, 2019, *Synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC : Équité entre les genres en Guinée : comment les normes sociales touchent l'enregistrement des faits d'état civil des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest*. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/10625/57768/2/IDL-57768.pdf>

Atama Chiemezie, Ijeoma Igwe, Aloysius Odii, Emmanuel Igbo, Nkoli Ezumah, Veronica Okeke, Uche Okonwko et Chidi Ugwu, 2021, Challenges to vital registration in Nigeria. *International Journal of Sociology and Anthropology*, 13(1), p. 1-8.

Atuhaire Leonard, Elizabeth Nansubuga, Olivia Nankinga, Nviiri Helen Namirembe, et Benard Odur, 2022, "Prevalence and determinants of death registration and certification uptake in Uganda", *PloS one*, 17(3), e0264742.

Mrittika Barua, Avijit Saha, Muhammad Abdul Mannan, Jahedul Islam, Shahrear Alam, Protyasha Ghosh, Saima Mehjabeen, Syeda Tahmina Ahmed, Sayema Akter, Moyeen Uddin, Nazrul Islam, Anushka Mangharam, 2023, "Birth and death registration: Qualitative exploration of barriers and gender differences in selected locations in Bangladesh". *Population Medicine*, 5(Supplement).
<https://www.populationmedicine.eu/Birth-and-death-registration-qualitative-exploration-of-barriers-and-gender-differences,163655,0,2.html>

Brolan Claire, et Gouda Hebe, 2017, "Civil registration and vital statistics, emergencies, and international law: Understanding the intersection". *Medical Law Review*, 25(2), pp. 314-339.

Fall Atoumane, Bruno Masquelier, Khadim Niang, Samba Ndiaye, et Alphousseyni Ndonky, 2021, "Motivations and barriers to death registration in Dakar, Senegal", *Genus*, 77(1), pp. 1-20.

Garenne Michel, Mark Collinson, Chodziwadziwa W. Kabudula, Xavier Gómez-Olivé, Kathleen Kahn, et Stephen Tollman, 2016, "Completeness of birth and death registration in a rural area of South Africa: The Agincourt health and demographic surveillance, 1992–2014". *Global Health Action*, 9(1), 32795.

Haider Moinuddin, Nurul Alam, Mamun Ibn Bashar, et Stéphane Helleringer, 2021, "Adult death registration in Matlab, rural Bangladesh: Completeness, correlates, and obstacles". *Genus*, 77(1), pp. 1-16.

Johnson Leigh F, Rob Dorrington, Ria Laubscher, Christopher Hoffmann, Robin Wood, Matthew Fox, Morna Cornell, Michael Schomaker, Hans Prozesky, Frank Tanser, Mary-Ann Davies, Andrew Boule, 2015, A comparison of death recording by health centres and civil registration in South Africans receiving antiretroviral treatment. *Journal of the International AIDS Society*, 18(1), 20628.
<https://doi.org/10.7448/IAS.18.1.20628>

Lankoande Yempabou Bruno, Abdramane Bassiahi Soura, Roch Millogo, Yacouba Compaoré, et Clémentine Rossier,

2016, "Surmortalité des enfants dans les quartiers informels de Ouagadougou : Effet de composition ou effet de contexte ? " *African Population Studies*, 30 (1, May).

Makinde Olusesan Ayodeji, Clifford Obby Odimegwu, Mojisola Udoh, Sunday Adedini, Joshua Akinyemi, Akinyemi Atobatele, Opeyemi Fadeyibi, Fatima Abdulaziz Sule, Stella Babalola et Nosakhare Orobato, 2020, "Death registration in Nigeria: A systematic literature review of its performance and challenges". *Global Health Action*, 13(1), 1811476. <https://doi.org/10.1080/16549716.2020.1811476>

LANKOANDÉ, Y. B., MASQUELIER, B., ZABRE, P., BANGRÉ, H., DUTHÉ, G., SOURA, A. B., PISON, G., & ALI, S. (2022). Estimating mortality from census data. *Demographic Research*, 46, pp. 653-680.

Masquelier Bruno et Alessandra Garbero, 2016, Educational differentials in adult mortality in low-and middle-income countries. *Quetelet Journal*, 4(1), pp. 7-28.

Mathenge Gloria, Pali Lehohla, Anselimo Makokha, et Peter Wanzala, 2013, "Factors associated with low levels of birth & death registration in Kieni East District of the Central Province of Kenya". *African Journal of Health Sciences*, 26(4), pp. 272-290.

Niamba Louis, 2020, "Disparités géographiques et de sexe de l'enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso", *Série de documents techniques esec, numéro 1*.

Niamba Louis, 2021, "Systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) à l'épreuve de la pandémie de COVID-19: Une revue de littérature". *Série de documents techniques ESEC, Numéro 3*.

Niamba Louis, 2023, "Facteurs associés à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso". *Lettres, Sciences sociales et humaines*, 39(2), pp. 67-98.

Rossier Clémentine, Soura Abdramane, Baya Banza, Compaoré Georges, Dabiré Bonayi, Dos Santos Stéphanie, Duthé Géraldine, Gnoumou Bilampoa, Kobiané Jean

François, Kouanda Seni, Lankoandé Bruno, Legrand Thomas, Mbacke Cheikh, Millogo Roch, Mondain Nathalie, Montgomery Mark, Nikiema Aude, Ouili Idrissa, Pison Gilles, Randall Sara, Sangli Gabriel, Schoumaker Bruno, Zourkaleini Younoussi, 2012, "Profile : The Ouagadougou health and demographic surveillance system". *International journal of epidemiology*, 41(3), pp. 658-666.

Saikia Nandita, Krishna Kumar, et Bhaswati Das, 2022, "Death registration coverage 2019–2021, India". *Bulletin of the World Health Organization*, 101(2), p. 102.

Sangho Hamadoun, Mariam Guindo Traoré, Olga Joos, Haoua Dembélé Keita, Assa Sidibé Keita et Melinda Munos, 2015, "Recherche formative sur l'enregistrement d'évènements vitaux en milieu communautaire au Mali", *Santé publique*, 27(4), pp. 565-574.

Soura Abdramane, Lankoandé Yempabou Bruno, Sanogo Souleymane, Compaoré Yacouba, et Senderowicz Leigh, 2018, "Understanding premarital pregnancies among adolescents and young women in Ouagadougou, Burkina Faso", *Cogent social sciences*, 4(1), 1514688.

Tabutin Dominique, et Schoumaker Bruno, 2020, "La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXI^e siècle". *Population*, 75(2), pp. 169-295.

Tobin Ekaete, Obi Ifeanyichukwu Andrew, et Essy Isah, 2013, "Status of birth and death registration and associated factors in the South-south region of Nigeria". *Annals of Nigerian Medicine*, 7(1), pp. 3-7.

UNICEF, 2024, *The Right Start in Life: Global levels and trends in birth registration*.

UNITED NATIONS, 2023, *Birth and Death Registration Completeness*.

Wakibi Samwel, et Ngure Ezekiel, 2021, "An Assessment of Knowledge, Attitude, and Practices of Birth and Death Registration in Kilifi County in the Coastal Region in Kenya". *BioMed Research International*, 2021(1), 9963703.

<https://doi.org/10.1155/2021/9963703>

Table des matières

Les dimensions socio-foncière et environnementale de la marchandisation des ressources foncières dans la commune rurale de Koubri ... ILBOUDO Paul, SANGARÉ Oumar .25	
Réparation des pertes de substances maxillo-faciales par lambeaux au CHU Yalgado OUÉDRAOGO... BAZAME Clovis, MILLOGO Mathieu, SALISSOU SOULEYMANE Tandja, IDANI Motandi, ZANGO Adama, BADINI Ahmed Patrick, KONSEM Tarcissus55	
« L'étrange mort de Donji » d'Issouf Coulibaly, entre récit de magie et récit magique ... KANTAGBA Adamou, BADO Ali, COULIBALY Issouf.....69	
Apport des systèmes d'information géographique (SIG) à l'optimisation de la mobilisation des ressources non fiscales dans la Commune des Lacs 1 au Togo ... KOKOU Kokouvi Azoko.....83	
La qualité de l'enseignement au secondaire à l'épreuve de l'exécution des volumes horaires statutaires dans la province du Bazèga... BÉOGO Joseph.....107	
Une analyse more geometrico de l'affect et de l'idée de perfection chez Spinoza : une thérapeutique de la servitude... SAMA François129	
Crise sécuritaire et pratique du journalisme au Nord du Burkina Faso : des entraves au traitement de l'information par la Radio de l'Amitié (Ouahigouya) et la Radio Zama FM (Kaya)... BEBANE Issa, Doumi Mohamed ZAN KARAMBIRI153	
L'éthique du corps humain à l'ère des mutations technologiques : enjeux identitaires, sociaux et philosophiques ... SAMAKE Thérèse169	
L'effet de l'utilisation de la vidéo sur la compréhension des élèves du primaire au Burkina Faso OUÉDRAOGO ... Boureima Djibril.....195	

Les intellectuels et les transitions politiques en Afrique de l'Ouest francophone : enjeux de leur participation à partir du cas burkinabè de 2014 ... SANGARÉ Salifou.....	225
MOOC et formation professionnelle au Mali : vers une alternative gratuite et accessible à tous ... GUINDO Assama, TRAORE Daouda, COULIBALY Demba	277
Noufou Ouédraogo, le premier batikié du Burkina Faso ... SANDWIDI Hyacinthe	295
Sécurité et insécurité du bilinguisme dans la ville de Dédougou : entre fermeture et transformation en école classique ... DAÏLA Béli Mathieu.....	315
Inégalités sociodémographiques liées à la connaissance du dispositif d'enregistrement des décès à Ouagadougou ... COMPAORÉ Yacouba, LANKOANDÉ Yempabou Bruno, OUILI Idrissa, OUATTARA Karim, DIANOU Kassoum.....	331
Les enfants et la vie dans la rue : un phénomène de société répandu en Afrique ... FONDO Drahmane	357
Urbanisation et économie circulaire : le rôle des petits métiers urbains (Bénin) ... CHABI Moïse, DAOUDA Lamatou.....	371
Du démonstratif à la stratégie discursive de Césaire ... MONGLOU Beuh Ambroise.....	395
Esthétique et fonctions de la poéticité dans le discours du poète traditionnel Djimini Kamélé Moussa : entre oralité, identité culturelle et création littéraire ... FOFANA Daouda	415
L'approche éducative de Cheikh Ibrahima Niasse dans l'ascension méditative des soufis ... NIANE Babacar, NDIAYE Saliou.....	429
Pratiques de GRH et performance au travail du personnel administratif de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) du Bénin ... Dognon Lucien BATCHO, Brahima ZIO & T. A. Germaine ESSEGNON	453

La rivière comme espace symbolique et transgressif dans *Le Mal de peau* de Monique Ilboudo ... TIBIRI Dieudonné, BADIEL Roland479

Scolarisation des filles au prisme des pratiques socio-sanitaires et agricoles dans la commune rurale de Kignan (région de Sikasso, Mali)503

Guerre juste et paix durable en Afrique... NAPAKOU Bantchin, NOUWODOU Sokemawu517